

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2014-189 DU 10 MARS 2014**

portant agrément hors Code des Investissements, hors Code Général des Impôts et hors Code Général des Douanes de la société "HOTEL PEACE AND LOVE" S.A, pour le projet de construction et d'exploitation d'un hôtel trois étoiles à Godomey.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements ;
- Vu** la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990 modifiant les articles 34, 41, 43, 47, 49, 51, 59, 62 et 74 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements ;
- Vu** l'ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008 portant modification des articles 11 et 33 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements et instituant, par adjonction des articles 47-1 à 47-3, le régime "D" relatif aux investissements lourds ;
- Vu** l'ordonnance n° 2008-06 du 05 novembre 2008 portant modification des articles 11 nouveau, 33 nouveau, 47-1 et 47-2 de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, telle que modifiée par l'Ordonnance n° 2008-04 du 28 juillet 2008 et instituant, par adjonction des articles 47-4 à 47-8 le régime "E" relatif aux investissements structurants ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-544 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Vu** le décret n° 98-298 du 20 juillet 1998 portant création du Centre de Promotion des Investissements (CPI) et approbation de ses statuts ;
- Vu** le décret n° 98-453 du 08 octobre 1998 fixant les modalités d'application de la loi n° 90-002 du 09 mai 1990 portant Code des Investissements, modifiée par la loi n° 90-033 du 24 décembre 1990 ;

**Sur** proposition du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, après avis de la Commission Technique des Investissements en ses sessions des 24 avril, 14 septembre et 02 novembre 2012.

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 19 février 2014,

## **D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est accordé à titre exceptionnel à la société "HOTEL PEACE AND LOVE" S.A, un agrément hors Code des Investissements, hors Code Général des Impôts et hors Code Général des Douanes, pour le projet de construction et d'exploitation d'un hôtel trois étoiles à Godomey, à compter de la date de signature du présent décret pour :

- une période de trente mois au cours de laquelle la société "HOTEL PEACE AND LOVE" S.A. doit réaliser son programme d'investissement agréé ;

- une période de cinq ans pour l'exploitation.

**Article 2** : L'activité, pour laquelle l'agrément à titre exceptionnel est octroyé, se rapporte exclusivement à la construction et à l'exploitation d'un hôtel trois étoiles à Godomey.

**Article 3** : Les éléments à exonérer au titre de l'agrément sont :

### ***Matériel et équipements***

#### Matériel de cuisine

- Trois friteuses gaz monobloc 15 L 400 mm de puissance 1400 W ;
- trois frytops gaz 800 mm de puissance 1400 W ;
- cinq hottes murales inox ;
- cinq plafonniers IP 65 45 WATT avec 1 tube ;
- trois variateurs vitesse moteur de 1,7 KW de puissance 1700 W ;
- trois feux gaz 800 mm + four gaz de puissance 2800 W ;
- cinq tables de travail adossées 900 mm ;
- cinq tables armoires adossées 2000 mm ;
- cinq tables armoires traversantes 2000 mm ;
- cinq tables de travail adossées 1800 mm ;
- cinq tables de travail adossées 1100 mm ;
- deux armoires une porte 600 L de puissance 750 W ;
- trois armoires une porte 600 L de puissance 1500 W ;
- cinq glacières inox de puissance 310 W.

#### Equipements du karaoké

- Un mixeur vidéo et commutateur vidéo ;
- un mixeur audio 24 à 32 pistes type professionnel ;
- deux lecteurs professionnels type karaoké multi format vidéo et audio ;
- un double lecteur vidéo professionnel type karaoké multi format ;
- un système multimédia PC avec système de gestion (console ou interface) pour karaoké ;
- trois moniteurs couleurs écran LCD multi système de 15" ;
- deux lecteurs professionnels audio multi format type professionnel haut de gamme ;
- un pack micro ;
- un jeu de caméras ;

- deux compresseurs multicanaux ;
- un générateur d'effet ;
- un filtre actif type professionnel ;
- un égaliseur multi bandes 31 x 2 ;
- trois supresseurs larsen ;
- deux retours de scène (amplifié) ;
- deux retours amplifiés de cabine ;
- huit sats de 15" 2 voies amplifiée 250 à 400w/pièce ;
- quatre caissons passifs de bass 600 à 1200w/pièce ;
- deux amplificateurs professionnels ;
- un fourreau ;
- un câble ;
- un connecteur avec accessoires et rack ;
- un portique métallique (pour suspension des jeux de lumières et enceinte) ;
- un écran translucide de projection en vidéo ou face vitro ;
- un vidéo projecteur multi média à fort lumen ;
- un pack de TV plasma 32", 42", 50" ;
- un jeu de lumières projecteur PAR 56 + accessoires ;
- un jeu de laser.

#### Equipements du night club

- deux lecteurs CD professionnels multi format CD audio MP3 ;
- une table de mixage 4 à 6 lignes audio et 3 lignes micro ;
- un lecteur DVD multi format ;
- un PC pour gestion musicale : lecteur, enregistreur, graveur, platine DJ, gestion de librairie audio ;
- un égaliseur pro multi bandes 31 X 2 ;
- un filtre actif type professionnel ;
- deux amplificateurs de puissance type professionnel de 2500 w ;
- deux amplificateurs de puissance type professionnel de 1500 w ;
- deux caissons de bass 600 à 1200 W/Pièce ;
- deux sats de 12" 2 voies pour la piste ;
- quatre sats de 10" pour la couverture de la salle ;
- deux écrans 42" ;
- deux écrans 32 ou 26" ;
- un fourreau ;
- un câble ;
- un connecteur et accessoires ;
- un jeu de sport PAR 36 ;
- un jeu de strobo.

#### Lanceur aérien de faisceaux

Un lanceur aérien de faisceaux lumineux.

#### Equipements de sonorisation du restaurant

- Une chaine type MIDI avec lecteur audio vidéo multi format ;
- un ensemble de haut parleur type cubique + caisson de bass ;
- deux TV plats de 42". *WJ*

### Equipements de sonorisation de la réception

- Une mini chaine avec lecteur audio vidéo multifonctions ;
- une paire d'enceinte de format réduit ;
- un TV plat de 42".

### Equipements de vidéo surveillance

- Une centrale d'enregistrement numérique ;
- deux écrans de surveillance affectés aux caméras ;
- dix caméras intérieures ;
- dix caméras extérieures.

### Equipements téléphoniques

- Une centrale téléphonique ;
- cent trente postes téléphoniques.

### Matériel d'exploitation

- Vingt couscoussiers ;
- quatre cents tasses ;
- quatre cents tasses + sous expresso ;
- cent pots à lait ;
- deux cents beurriers ;
- deux cents saliers ;
- deux cents poivriers ;
- deux cents huiliers ;
- six cents assiettes de résistance ;
- six cents assiettes entremets ;
- six cents assiettes à dessert ;
- quatre cents plats ovales ;
- cent saladiers ;
- quatre cents verres à eau ;
- six cents verres à vin ;
- cinq cents sucriers ;
- quatre cents verres à champagne ;
- quatre cents sets à 03 coupelles à crème ;
- deux cents sets 06 pièces ;
- quatre cents ramequins ;
- quatre cents moules à clafoutis ;
- quatre cents moules à pâtisserie ;
- quatre cents moules à savarin ;
- quatre cents moules à gâteau ;
- quatre cents moules ronds ondulés ;
- quatre cents moules à losange ;
- quatre cents moules à tarte ;
- quatre cents moules (rôtir) ;
- deux cents moules à tarte démontables ;
- deux cents moules à pizza ;
- deux cents moules à manque ;
- cinquante poêles 28 cm ;
- quarante poêles 24 cm ;
- quarante poêles 20 cm ;

- quarante poêles 24 cm excellents ;
- quarante poêles à griller ;
- cent ustensiles nylon ;
- soixante dix passoires ;
- cent coupes à pizza ;
- cent cinquante pelles à gâteau ;
- quatre cents cuillères à glace ;
- deux cents essoreuses à salade ;
- deux cents râpes à fromage ;
- vingt batteuses électriques ;
- vingt cafetières ;
- vingt cocottes minutes ;
- deux cents plateaux de service ;
- cinquante sets à 05 casseroles inox ;
- cinquante sauteuses ;
- deux cents gobelets gradués ;
- cent essuie-tout ;
- deux cents carafes à jus ;
- deux cents carafes à eau ;
- deux cents gants pour four ;
- deux cents gants de cuisine ;
- quatre cents torchons de cuisine ;
- deux cents nappes + serviettes de table ;
- dix fours électriques ;
- quatre cents sets à 03 fourchettes ;
- quatre cents sets à 03 cuillères ;
- quatre cents sets à 02 couteaux ;
- quatre cents couteaux à pain ;
- quatre cents cuillères à thé ;
- quatre cents cuillères à café ;
- quatre cents couteaux à steak ;
- cent couteaux de cuisine ;
- cent hachoirs ;
- quatre cents tiges brochettes ;
- deux cents épluchoirs ;
- quarante ouvre-boîtes ;
- quarante ouvres-bière ;
- deux cents couverts à salade ;
- quatre cents cuillères à spaghetti ;
- vingt écailleurs à poisson ;
- vingt sets de 03 ciseaux ;
- quarante thermos ;
- cent théières ;
- vingt quatre shavings dish ;
- quarante tire-bouchons ;
- quatre cents verres à whisky ;
- quatre cents verres à cognac ;
- cent louches ;
- quarante seaux à champagne ;
- deux machines à glaçon ;
- un lot de pièces de rechange pour les équipements d'exploitation. *MF*

### Mobilier du bar night club

- Une structure en contre plaqué marin de conifère à collage phénolique ;
- une cellule frigo à réfrigération statique positive et adéquat système d'isolation ;
- deux éviers en acier inox 18/10 avec égouttoir complété de robinet mélangeur eau froide-chaude ;
- un logement revêtu en acier inox 18/10 pour la machine de fabrication de glaçons et la machine lave verres ;
- deux estrades de piétinement pour serveur construite sur structure en bois massif revêtue en PVC et profil en aluminium ;
- deux estrades pour piano.

### Mobiliers de réception

- Cinq canapés en cuir ;
- cinq canapés en tissu ;
- dix fauteuils en cuir ;
- dix fauteuils en tissu.

### Mobiliers du restaurant

- Trente tables ;
- cent cinquante chaises ;
- deux meubles de rangement.

### Mobiliers de chambres d'hôtel

- Cent deux lits ;
- cent deux matelas orthopédiques ;
- cent deux angles bureaux ;
- cent deux fauteuils en tissu pour les bureaux ;
- cent deux tables basses ;
- deux cent quatre fauteuils en tissu pour les tables basses ;
- cent deux frigos bar ;
- quinze coffres-forts.

### **Autres éléments**

#### Chambre standard A

- Soixante cinq placards ;
- soixante cinq bureaux ;
- cent trente chevets ;
- soixante cinq têtes de lit ;
- soixante cinq meubles TV ;
- soixante cinq vasques.

#### Chambre standard B

- Dix neuf placards ;
- dix neuf bureaux ;
- trente huit chevets ;
- dix neuf têtes de lit ;
- dix neuf meubles TV ;
- dix neuf vasques. *h*

### Chambre suite A

- Huit placards ;
- quatre bureaux ;
- huit chevets ;
- quatre têtes de lit ;
- quatre meubles TV ;
- quatre vasques.

### Suite ministérielle B

- Quatre placards ;
- quatre bureaux ;
- huit chevets ;
- quatre têtes de lit ;
- quatre meubles TV ;
- quatre vasques.

### Suite ministérielle C

- Un placard ;
- un bureau ;
- deux chevets ;
- une tête de lit ;
- un meuble TV ;
- une vasque.

### Chambre suite D

- Quatorze placards ;
- sept bureaux ;
- quatorze chevets ;
- sept têtes de lit ;
- sept meubles TV ;
- sept vasques.

### Chambre suite E

- Deux placards ;
- un bureau ;
- deux chevets ;
- une tête de lit ;
- un meuble TV ;
- une vasque.

### Bureau appart

- Deux placards ;
- un bureau ;
- deux chevets ;
- une tête de lit ;
- un meuble TV ;
- une vasque. *ky*

### Bar

- Cinq bars avant ;
- quatre bars arrière ;
- une bibliothèque.

### Banque d'accueil

- Trois banques d'accueil hall façade et plateaux en verre ;
- un meuble bas arrière accueil ;
- un meuble caisse boutique ;
- onze panneaux mutilâmes avec rangement ;
- un consol d'accueil ;
- deux meubles d'accueil ;
- un dessert.

### Matériel roulant

- Deux véhicules pick up ;
- un bus.

### Article 4 : Les avantages accordés sont :

1- pendant la période de réalisation des investissements, exonération des droits et taxes y compris la TVA, à l'exception de la Taxe de Voirie, de la Taxe de Statistique, du Timbre Douanier, du Prélèvement Communautaire et du Prélèvement Communautaire de Solidarité sur :

- tous les éléments cités à l'article 3 ci-dessus et sur les pièces de rechange spécifiques aux équipements importés dans la limite d'un montant égal à 15% de la valeur CAF des équipements ;
- les matériaux de construction et de finition restants pour achever l'hôtel. Les quantités desdits matériaux de construction et de finition à exonérer feront l'objet d'un arrêté conjoint du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective et du Ministre en charge de l'Habitat.

2- Pendant la période d'exploitation et pour une durée de cinq ans, exonération de la patente et de l'impôt sur les Sociétés (IS).

**Article 5** : La société "HOTEL PEACE AND LOVE" S.A. est tenue de se conformer aux demandes de vérification et de contrôle de la Commission de Contrôle des Investissements, du Centre de Promotion des Investissements, des Services des Douanes et Droits Indirects, des Services des Impôts et des Domaines et de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE).

**Article 6** : La société "HOTEL PEACE AND LOVE" S.A. doit notifier au Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, la fin de réalisation de son programme d'investissement avant la mise en exploitation de l'hôtel.

**Article 7** : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature, abroge les dispositions de l'arrêté interministériel n°2011/039/MDAEP/MEF/DC/SGM/CPI/DAS du 08 août 2011 portant agrément de la société "HOTEL PEACE AND LOVE" S.A. au régime spécial du Code des Investissements, joint en annexe. 

**Article 8** : Le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, le Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle Chargé du Dialogue Social et le Ministre de l'Environnement, Chargé des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2014 

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre du Développement,  
de l'Analyse Economique et de la Prospective,



**Marcel Alain de SOUZA**

Le Ministre de la Culture,  
de l'Alphabétisation, de l'Artisanat  
et du Tourisme,



**Jonas GBIAN**

Le Ministre de l'Environnement,  
Chargé des Changements Climatiques,  
du Reboisement et de la Protection  
des Ressources Naturelles et Forestières,



**Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA**



**Raphaël EDOU**

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique,  
de la Réforme Administrative et Institutionnelle,  
chargé du Dialogue Social,



**Martial SOUNTON**

**AMPLIATIONS** : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MDAEP 4 - MEF 4 - MCAAT 4 - MTFPRAI-DS  
4 - MECGCCRPNF 4 - autres Ministères 21 - SGG 4 - DGBM 1 - DCF 1 - DGTCP 1 - DGID 1- DGDDI 1 - BN 1-  
DAN 1 - DLC 1- GCONB 1 - DGCST 1- INSAE 1 - BCP 1 - CSM 1 - CPI 1- IGAA 1 - UAC 1 - UNIPAR 1 - ENAM 1 -  
FADESP 1 -- Société "HOTEL PEACE AND LOVE" S.A. 1 JORB 1.